



Après un mariage célébré en République Tchèque : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.01.2023

Documents à soumettre

- Original de l'acte de mariage - oddaci list**
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

Pour le conjoint de nationalité étrangère non encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil :

- Acte de naissance original - rodný list**
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle
- Original de la confirmation du domicile et de l'état civil avant le mariage**
výpis údajů z informačního systému o trvalém pobytu a o osobním stavu
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

ou

- Original du certificat de capacité matrimoniale**
Vysvědčení o právní způsobilosti k uzavření manželství
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

- En cas de divorce :

Copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention de l'entrée en force
rozvodový rozsudek s doložkou o nabytí právní moci
daté de moins de 6 mois, émis par le tribunal compétent, avec traduction officielle

- En cas de veuvage :

Acte de décès original du conjoint décédé - *úmrtní list zesnulého manžela/manželky*
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

- Copie d'un document d'identité valide

Veillez joindre une copie de tous les documents requis (de chaque page) sauf autre indication.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents doivent être traduits par un traducteur officiel, soit en allemand, français ou en italien.

Légalisation

Nous avons besoin de documents délivrés par l'office de l'état civil ou le tribunal compétent.

Les documents peuvent généralement être commandés auprès de la mairie (mairie d'arrondissement, à Prague).

Tous les documents d'état civil doivent être munis d'une apostille du Ministère des affaires étrangères tchèque : http://www.mzv.cz/jnp/cz/cestujeme/overovani_listin/

Les apostilles de la Chambre des notaires de la République tchèque ne sont pas acceptées.

Les décisions judiciaires ne nécessitent pas d'apostille.

Emoluments

L'inscription du mariage dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Après réception des documents, il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée d'au moins 2-3 mois.